



DÉCRET PAYSAGE

TU VEUX T'INSCRIRE EN PREMIÈRE ANNÉE DE BACHELIER



- › C'est la première fois dans l'enseignement supérieur belge
- OU** › Tu n'as jamais été inscrit dans l'enseignement supérieur, peu importe où dans le monde
- OU** › Tu n'as jamais été inscrit à un cursus préparatoire à des épreuves ou concours menant à des études supérieures
EXEMPLE :
LASS, PASS en France notamment
- OU** › Tu es fraîchement diplômé et tu souhaites poursuivre tes études dans un autre cycle d'études (changement de cycle)

LES DATES BUTOIRS POUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



- Tu as **jusqu'au 31 octobre** pour payer au moins l'acompte de 50 euros et la totalité des frais d'inscription doit être payée **avant le 1^{er} février**
- Tu peux modifier ton inscription **entre le 15 septembre et le 31 octobre** si tu penses t'être trompé de cursus ; ça s'appelle une modification d'inscription
- Si tu résides dans un pays membre de l'UE, tu as **jusqu'au 30 septembre** pour t'inscrire via le formulaire de candidature
- **Après le 31 octobre**, tu as une deuxième possibilité pour changer de cursus à l'ULB jusqu'au 15 février, ça s'appelle une réorientation
- Des **aides à la réussite** sont à ta disposition pour te permettre de réussir tes études, renseigne-toi sur les dispositifs mis en place dans ta faculté

○ Pas de changement

RESTER FINANÇABLE, COMMENT FAIRE ?



- Tu dois réussir au moins 1 unité d'enseignement (cours) à la fin de ta première année pour pouvoir poursuivre tes études dans le même cursus
 - Tant que tu n'as pas acquis les 60 crédits de première année de bachelier, tu restes inscrit en première année de bachelier
 - Après 2 ans inscrit dans le même cursus, tu dois avoir réussi au moins les 60 premiers crédits de ton cursus pour pouvoir poursuivre tes études
 - Après 4 ans inscrit dans le même cursus, tu dois avoir réussi au moins 120 crédits de ton cursus pour pouvoir poursuivre tes études
 - Après 5 ans inscrit dans le même cursus, tu dois avoir réussi au moins les 180 premiers crédits de ton cursus pour pouvoir poursuivre tes études
 - Si tu te réorientes, tu as une année bonus pour acquérir les crédits restants
 - Si tu demandes à alléger ton PAE, tu as une demi-année bonus (arrondie à une année sur le cycle) pour acquérir les crédits restants de ton programme
-

DÉCRET PAYSAGE

ULB

UNIVERSITÉ
LIBRE
DE BRUXELLES

de

département
enseignement